

Certification Pilotage d'une démarche de maîtrise de l'énergie

RS4341 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	227p, 227r
Formacode(s)	24162
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

AFNOR CERTIFICATION · SIRET : 47907600200019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'efficacité énergétique est devenue un objectif pour de nombreuses entreprises. La recherche d'une consommation d'énergie optimisée, d'un engagement dans la transition énergétique ou la réalisation d'économies sur la facture sont autant de moteurs pour la mise en place d'une démarche de maîtrise de l'énergie.

La mission du responsable énergie consiste à concevoir, mettre en place et coordonner les actions permettant d'améliorer la performance énergétique de sa structure. Piloter une démarche de maîtrise de l'énergie nécessite de l'expertise technique, de la méthode et des aptitudes à animer la démarche pour susciter l'implication de multiples acteurs internes ou externes à l'entreprise.

Le pilotage d'une démarche de maîtrise de l'énergie nécessite une montée en compétences des professionnels en charge de cette mission. Cette fonction, assurée par des profils aussi différents que des responsables techniques, maintenance ou encore QSE nécessite une homogénéisation des compétences que nous proposons de valider par une certification de personne.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Participer à la définition de la politique de maîtrise de l'énergie.
- La déployer et la coordonner dans le but d'améliorer la performance énergétique de sa structure.
- Evaluer les consommations d'énergie de l'entreprise et porter un diagnostic sur le parc des installations de chauffage et de climatisation ainsi que sur la qualité thermique du bâti.
- Proposer des actions pour réduire les coûts énergétiques (programmes de rénovation, maintenance d'équipement...) et suivre leur mise en œuvre ainsi que leur efficacité.
- Mobiliser et sensibiliser ses collègues aux économies d'énergie en identifiant et conduisant les actions pour ce faire.
- Réaliser un bilan des usages énergétique du site.
- Intégrer les exigences de la réglementation dans la politique de maîtrise de l'énergie.
- Analyser les besoins des usagers.
- Définir un programme énergétique de rénovation ou de construction d'équipement.
- Proposer et suivre des plans d'actions d'économies d'énergie conformément aux orientations politiques de sa structure.
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables adaptées aux besoins et aux bâtiments de sa structure.
- Optimiser les contrats d'achat des énergies en liaison avec le service achats.
- Suivre les actions et les résultats obtenus (en énergie et en euros) au regard des objectifs.
- Impliquer les différents acteurs du site dans la démarche.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour se présenter à la certification, il est nécessaire de répondre aux prérequis suivants :

Si le candidat est titulaire d'un diplôme de niveau IV, il devra justifier de 2 ans d'expérience professionnelle dans une activité opérationnelle en lien direct avec l'utilisation de l'énergie.

Si le candidat est titulaire d'un diplôme de niveau III ou supérieur dans le domaine de l'énergie, il devra justifier d'une expérience professionnelle de 1 an dans un service de production et/ou de maintenance et/ou de gestion de l'énergie.

A ces prérequis de formation initiale et d'expérience professionnelle, s'ajoute le prérequis relatif à la formation. Le candidat doit avoir suivi, dans les 3 années précédant la candidature, une formation à la fonction de Responsable énergie, d'un minimum de 31,5 heures.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/4341/>